



FORMALISATION DU DEVOIR DE CONSEIL

La CRCAM CREDIT AGRICOLE ALPES-PROVENCE (ci-après l'intermédiaire en assurance), Société coopérative à capital variable - Siège social : CP 41 25 CHEMIN DES 3 CYPRES 13097 AIX EN PROVENCE CEDEX 2 - 381976448 RCS AIX-EN-PROVENCE est une société de courtage d'assurances immatriculée au registre des intermédiaires en assurance sous le n° 07 019 231. Le registre peut être consulté auprès de l'ORIAS à l'adresse suivante 1 rue Jules Lefèvre 75311 Paris cedex 9 et sur www.orias.fr.

En assurance dommage (IARD), l'intermédiaire en assurance propose principalement les contrats d'assurance de PACIFICA. PACIFICA est une filiale de CREDIT AGRICOLE SA, organe central du réseau CREDIT AGRICOLE, qui détient directement ou indirectement plus de 10% du capital social de l'intermédiaire en assurance.

Pour toute information ou réclamation liée à l'activité de votre intermédiaire en assurance n'ayant pas fait l'objet d'une conciliation avec votre conseiller, vous pouvez vous adresser au service réclamation de votre intermédiaire en assurance dont les coordonnées (adresse du siège social) figurent ci-dessus.

Votre intermédiaire en assurance est soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 61, rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09.

Bureau / AIX SEXTIUS et 81300244

Conseiller : MORTYR JUSTINE

LE CLIENT

N° client (souscripteur) : 81300000002163510
MLLE ANDO CHRISTINE

LES BESOINS DU CLIENT

Les besoins du client concernant un contrat d'assurance PROTECTION JURIDIQUE sont de pouvoir bénéficier d'une protection juridique et principalement d'une assistance juridique et financière en cas de :

- Litige relatif à un acte de consommation,
- Litige relatif à sa résidence principale et/ou secondaire, qu'il en soit propriétaire ou locataire,
- Litige consécutif à un conflit individuel du travail, en tant que salarié et en tant qu'employeur d'une femme de ménage ou d'une assistante maternelle,
- Litige relatif à la santé,
- Litige avec des services publics et administratifs, et en cas de litige lié à la fiscalité lorsqu'une proposition de rectification a été faite,
- Litige rencontré lors de successions, legs ou donations, entre héritiers en ligne directe du défunt et avec son conjoint survivant,
- Litige en matière de droit de la filiation,
- Litige lié à la mise sous tutelle ou curatelle de l'assuré.

PROPOSITION D'ASSURANCE

Le contrat d'assurance PROTECTION JURIDIQUE PACIFICA, Formule STANDARD, avec l'/les option(s) choisie(s) constitue une solution adéquate au regard de la situation et des besoins exprimés.

REMISE AU CLIENT

Fait en deux exemplaires, le ___ / ___ / ___ à ___ h ___

Signature du client

L'ensemble des informations du présent document sont recueillies par votre intermédiaire en assurance en sa qualité de responsable de traitement. Elles font l'objet d'un traitement informatique nécessaire à l'établissement du présent document de formalisation du devoir de conseil et ont pour finalité la vérification de l'adéquation du contrat d'assurance proposé à vos besoins.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier, au siège social de votre intermédiaire en assurance.

Vous pouvez vous opposer à la communication de vos données à des tiers ou à leur utilisation par le responsable de traitement, à des fins commerciales, dans les conditions ci-dessus indiquées, les frais de timbre vous seront remboursés sur simple demande de votre part.